BULLETIN

# LE DEMINEUR

TRIMESTRIEL

## de la Fraternelle des Démineurs de Belgique

Janvier 1955

SECRETARIAT

30, RUE SAINT - JEAN -

**TELEPHONE: 57.31.64** 

Comptes Chèques Postaux: 7537.94

# MEMBRES

Comme chaque année, votre Président et les membres du Conseil d'Administration viennent vous présenter pour vous et vos familles, les vœux les plus sincères de bonheur et de

L'année qui vient de s'écouler n'a eu à enregistrer aucun accident grave parmi les Démineurs encore en service.

Notre premier souhait est que l'année qui commence se passe de semblable façon pour que soit enfin close la longue liste de nos camarades disparus.

La fin du mois de février verra sonner le 10e anniver-

saire de la formation des grosses unités de déminage. Déjà les sections provinciales étaient fondées depuis septembre 1944.C 'est au début de mai que vous tous vous êtes mis au travail avec une ardeur et un courage qui furent rapidement couronnés de succès.

Votre C. A. désire, au cours de cette année, célébrer dignement cet anniversaire au cours de notre assemblée générale du mois de juin.

Il souhaite vous y trouver très nombreux.

Chers Amis, encore tous nos vœux pour 1955 et à bientôt.

#### Aux Fils des Héros de 1914

Depuis des mois déjà, ils attendaient là-bas L'arme au pied, solides, le regard haineux Prêts au sacrifice, tout comme leurs aïeux Observant l'ennemi et chacun de ses pas. Maintenus en éveil, par de sourds grondements Qui, par delà l'Ardenne, affolaient les mamans Ils veillaient, les braves, courageux, décidés Remplissant leur devoir devant l'éternité. Comme une avalanche, trop longtemps menaçante, La guerre déferla sanguinaire et cruelle. A l'aube, elle éclata, tempête foudroyante, Rompant, brisant, tuant, écrasant tout sous elle. Sans respect des foyers, des femmes, des enfants Violant les unes, meurtrissant les autres Rasant maisons, palais, monastères, couvents, Elle couvrit le sang ces soldats apôtres Qui, défenseurs du droit et de la liberté Avaient de leurs seins nus, fait au monde un rempart. Dans un combat immonde, où tous pour la plupart, Luttant un contre dix avec rage et fierté, Défendant pas à pas, chaque bout de terrain, Chaque lambeau du sol inondé de leur sang, En masse ils tombèrent, embrassant de leurs mains Dans un ultime adieu, sous un linceul sanglant Cette terre natale qu'ils avaient tant aimée. Dix huit jours, sans relâche, à l'opresseur hideux Ils offrirent leurs corps, dressant vers les cieux

En un geste immortel, leur tête couronnée Auroléolée déjà des lauriers du vainqueur. Anéantis d'abord, vaincus et enchainés Des bagnes et des camps subissant les horreurs Ils virent leurs frères, de rage, déchainés Sans souci des balles, menottes et prisons Des frontières fermées, se lancer à l'assaut. De leurs armes brisées, emportant les tronçons Ces jeunes au cœur vif, relevant le flambeau Par delà l'océan portaient leur ardeur. Insouciants de la mort, impatients à l'action, Méprisant la souffrance, assoiffés de labeur, Rompant les obstacles, poussés par la passion, Risquant l'aventure et leurs issues tragiques Ils rejoignirent heureux, les légions magiques, Et là, sous le vent et les chaleurs torrides Sous le ciel du désert ou les brumes du Nord. Dans les bois, les plaines, les contrées arides Nuit et jours, sans repos, au métier des armes, Sacrifiant leur temps, y pliant leur effort Maitrisant l'ennemi, refoulant leurs larmes, Du feu de leur haine, ils entretinrent la flamme. Pour punir les crimes, châtiers les coupables De la vengeance, ils dressèrent l'oriflamme Et quand vint le moment de quitter les sables Comme ceux de quatorze, dans un élan superbe Vers le front, le combat, les luttes, la victoire, Ils partirent joyeux, mais le regard acerbe En héros grands et beaux déjà couverts de gloire. Capitaine Cdt Vanderydt.

# Assemblée Générale de 1954

OTRE Assemblée Générale de 1954 s'est tenue à Molenbeek-St-Jean, le 13 juin 1954, à laquelle ont assisté de nombreux démineurs et anciens démineurs.

Un grand nombre d'officiers et de sous-officiers étaient présents : Le général Sevrin, les major Samyn et Linden, les commandants Dieu, Masset George, Samyn, Cotton, Vanderrijdt, Merkx, Dohet, le capitaine Cogneau, les lieutenants Vandeneynde, Vande Veeger, Debacker, Henri. De même que les autres membres du C. A. Van Cleven, Baents, Bertrand, sans oublier M. l'aumonier Dekers. Les sous-officiers Cuveele, Braem, Dreesen, Vanassche, Closset, Vandezande.

Et encore et touojurs M. le Député Hubert Degroote, grand ami des Démineurs, et M. Robert Rainotte, le grand bienfaiteur de notre Fraternelle.

Précédé de la musique de F. N. I., cet important groupe s'est rendu en cortège au monument aux morts de Molenbeek où des fleurs ont été déposées. Ensuite le cortège s'est rendu jusqu'en l'église St-Jean Baptiste où une messe fut chantée en la mémoire des Démineurs tombés au champ d'honneur. Le Ministre de la Défense Nationale s'était fait représenté à la cérémonie religieuse.

La première partie de cette journée s'est terminée à la Maison Communale de Molenbeek où une réception avait été organisée par le Collège Echevinal. M. le Sénateur Maertens, bourgmestre était venu spécialement de la mer pour présider cette réception.

Le général Séverin, président de la Fraternelle, remercia

l'administration communale de son chaleureux accueil et particulièrement M. Edmond Machtens qui, en tant que sénateur, a toujours témoigné un grand intérêt à l'armée belge. Il évoqua ensuite la périlleuse mission accomplie par les démineurs, leur ténacité, leurs succès et déclara que leurs justes revendications se devaient d'être défendues.

M. Ed. Machtens, bourgmestre-sénateur, souhaita la bienvenue à tous ces héroïques démineurs qu'il était fier de recevoir. L'action qu'ils ont menée, dit-il, était peut-être insuffisamment connue du public. Et pourtant, durant de longs mois ils accomplirent une tâche dangereuse. A chaque pas, la mort guettait ces braves dont plusieurs payèrent de leur vie l'honneur de délivrer le pays des engins meurtriers disséminés par l'ennemi.

L'orateur, aux applaudissements de l'assemblée, souligna alors les mérites de M. Hubert De Groote,, député et bourgmestre d'Houthulst, qui fut l'âme des démineurs auxquels il apporta le soutien moral et matériel et qui a droit à leur reconnaissance.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs devant le mémorial du personnel communal, mort pour la patrie, un vin d'honneur fut servi et deux beaux lampadaires fabriqués avec des mines à ailettes furent offerts à M. Machtens, par le comité organisateur.

Après cette belle manifestation patriotique s'est tenue l'Assemblée Générale proprement dite, qui débuta par le discours du Général Sevrin, président fédéral.

#### Le Discours du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Démineurs,

Pour la 9e fois, depuis la création de notre Fraternelle, nous voici réunis en Assemblée Générale. C'est en effet en 1946, à Jette-St-Pierre que se tenaient nos premières assises au cours desquelles nous reçûmes, des mains du Bourgmestre de cette commune, M. Neybergh, le drapeau de notre association. Aujourd'hui nous sommes les hôtes de M. le Bourgmestre de Molenbeek-St-Jean, le Sénateur Machtens, chez qui nous avons trouvé le plus charmant accueil et les grandes facilités indispensables à l'organisation d'une telle journée.

Comme de coutume et avant tout, il importe que nous rendions un pieux hommage à nos chers disparus.

L'année qui vient de s'écouler a été particulièrement douloureuse pour notre Fraternelle. Il y a un presque, jour pour jour, nous avions la douleur de perdre celui qui, pour les Démineurs, fut un chef incontesté et un véritable ami : j'ai cité le major René Porrewijck; mais le sort déjà si cruel, ne s'arrêta pas là et ce furent le lieutenant colonel Torrekens, le major Fanuel, le capitaine Genicot, MM. Beugnies, Staelens et Copermans, qui furent enlevés à notre affection.

Je vous propose de joindre leurs noms à ceux de tous nos morts du déminage et de les unir tous dans une même pensée de reconnaissance et d'affection.

Si nous sommes revenus dans l'agglomération bruxelloise, après avoir accompli notre petit tour de Belgique, à l'invitation de nos section provinciales, c'est non seulement qu'il incombait à notre section du Brabant de préparer cette année nos assises, mais qu'aussi Bruxelles étant véritablement le centre et le siège de notre association, elle présente pour des réunions de cette nature, des avantages incontestables : les grands frais qu'entraînent les déplacements en province,

les difficultés pour les sections éloignées d'arriver à une heure raisonnable pour le déroulement des manifestations de la journée sont réduits au strict minimum.;

Aussi, nous vous proposons de tenir désormais et sauf circonstances exceptionnelles, nos futures Assemblées générales dans l'agglomération bruxelloise.

C'est ainsi que l'année prochaine, qui verra le 10e anniversaire de la création des unités de Déminage, nous pourrions nous réunir à Tervuren, siège d'une importante sous-section de la Fraternelle et où nous aurons la faculté de visiter les remarquables installations du Centre d'Etude et d'Instruction du S.E.D.E.E. et où encore l'Ecole des cuisiniers de l'Armée pourra nous accueillir pour notre banquet démocratique traditionnel.

Cependant une telle décision ne doit pas avoir pour résultat de faire oublier le souvenir de nos morts et négliger l'attention que nous devons porter aux monuments érigés à leur mémoire en divers endroits du Pays. C'est pourquoi nous vous proposons que chaque année, à une date à convenir et qui pourrait être, par exemple, le 21 juillet, une délégation de la section la plus proche aille se recueillir au pied des monuments et y déposer une gerbe de fleurs au nom de la Fraternelle.

Votre Conseil d'Administration se chargerait d'accomplir le même pieux devoir au monument national de Stavelot.

Depuis le 20 septembre dernier, il existe en effet un monument national érigé à Stavelot à la mémoire de tous nos braves tombés au champ d'honneur.

Notre bulletin de novembre 1954 vous a fait longuement la relation de la cérémonie d'inauguration que Son A. R. Monseigneur le Prince Albert avait daigné rehausser de sa présence.

Je ne reviendrai pas sur les détails de cette manifestation mémorable qui eut un énorme retentissement tant par le but qu'elle voulait atteindre : magnifier le sacrifice des Démineurs, que par le nombre et l'importance des personnalités qui tinrent à y assister.

Je tiens cependant à vous rappeler que le principe de l'érection de ce manument avait été longuement discuté au cours de notre Assemblée générale de Gand, le 7 juin 1953. Le projet établi par notre talentueux camarade Verschueren, Albert, s'il recevait le chaleureux agrément de tous, conduisait à une dépense de loin supérieure à ce que votre C.A. avait prévu.

C'est alors que se jetèrent dans la lutte notre persévérant et tenace camarade le Commandant Vanderydt et notre bouillant et dynamique Lallemand.

Et ce fut notre incomparable ami Robert Rainotte qui finalement emporta le morceau en promettant son appui total pour la réalisastion de cette idée grandiose. Or nous savons par expérience que quand Rainotte s'y met et qu'il a une idée en tête, il réussit au delà de toute espérance. Cette fois encore, en un temps record, il parvint à réunir plus de 200.000 fr. en mobilisant les populations, les communes, les écoles, les industriels. Il m'est particulièrement agréable de remercier chaleureusement tous les démineurs, veuves, orphelins et invalides qui ont effectué ce long déplacement. Je pense qu'ils ont été largement payés de leur fatigue par la grande satisfaction et la profonde émotion qu'ils ont ressenties au cours du magistral déploiement de la manifestation du 20 septembre 1953.

Les vrais artisans de cette journée mémorable sont le commandant Vanderydt qui en fut le fervent promoteur, l'adjudant Lallemand qui en fut l'âme et le véritable animateur et enfin et surtout notre ami Robert Rainotte sans lequel le projet n'aurait pu avoir la suite grandiose qu'elle a revêtue.

Comme témoignage de notre reconnaissance nous tenons à remettre à chacun d'eux, au nom de la Fraternelle toute entière, un album contenant les meilleures photos de toutes celles qui furent prises au cours de la manifestation.

J'aborde maintenant le chapitre de nos revendications.

Nous attendons avec impatience le vote par le Sénat du projet de loi, déjà voté à la Chambre, étendant aux invalides 40-45 restés en service actif les bonifications d'ancienneté. Une fois votée, un A. R. devra spécifier ce qu'on entend par service de guerre et, suivant la déclaration de l'ancien ministre, général Degreef, les démineurs n'y seront pas oubliés.

Un autre projet devant régler les bonifications de temps à faire valoir pour le calcul de la pension avait été élaboré par l'ancien Gouvernement et approuvé par le Conseil d'Etat. Il sera vraisemblablement déposé sans tarder; nous verrons alors ce que les Démineurs restés en service peuvent en attendre et diriger nos efforts pour corriger ou amender.

Beaucoup de Démineurs entrés à l'armée à un âge assez avancé ne peuvent espérer qu'une pension proportionnelle à leurs années de services effectifs. Un supplément pour service au déminage ne serait qu'une juste récompense pour le handicap subi de ce fait.

Depuis deux ans déjà nous nous sommes attachés à ce problème des pensions, mais après une lueur d'espoir tout s'est à nouveau évanoui.

Heureusement la loi du 23 décembre 1953 a instauré également la pension proportionnelle de vieillesse, de sorte que le démineur aura droit à deux pensions proportionnelles : une militaire et une de vieillesse et celui qui travaillera dans le privé jusqu'à 65 ans après avoir abtenu une pension militaire aura droit à la grande proportionnelle. Il faut entendre par là qu'un démineur qui a obtenu une pension militaire pour 15 années de service par exemple, pourra encore prétendre à une pension proportionnelle de vieillesse de 45-15 ou 30/45 ou 2/3 de 28.000 fr.

Nous continuerons à suivre cette question pour en tirer le maximum en faveur de nos démineurs.

La question des annuités supplémentaires, ainsi que celles des distinctions honorifiques et chevrons de blessure, déjà admies par la Commission Lebert depuis plus de trois ans, ont toujours à l'état de projet parce que le Ministre voulait régler une fois pour toutes ce qu'il appelait les séquelles de la guerre 40-45. Mais il a dû compter avec la résis-

tance de certains groupements d'Anciens Combattants; c'est ce qui fait que tout n'est pas encore réglé.

Néanmoins la Commission Lebert continue son activité et vos dirigeants ont été appelés tout récemment à comparaître devant la 4e sous-commission qui s'occupe du Statut du combattant et de la détermination de la date à fixer pour être considéré comme bénéficiaire de ce Statut.

La date généralement admise est le 8 mai 1945. Il en est une autre de septembre 1945 pour les quelques unités et Anciens combattants d'Extrême-Orient,

Pour les démineurs nous avons réussi à faire adopter la date du 15 juin 1949 de remise de l'armée sur pied de paix. Nous croyons ainsi avoir obtenu un succès non négligeable car la reconnaissance du titre d'ancien combattant donnera à leur titulaire la prétention aux récompenses et avantages déterminés par la loi.

Nous avons enregistré avec une grande satisfaction qu'aucun membre de la commission devant laquelle nous avons comparu n'a élevé d'objections à la date proposée par nous, ce qui prouve que notre suggestion était raisonnable et que vos mérites ne sont contestés par personne.

Un mémoire de nos revendications a été remis aujourd' hui à M. Machtens, Bourgmestre de Molenbeek-St-Jean, Sénateur et membre influent de la commission sénatoriale de la D. N. Nous sommes convaincus qu'il ne manquera pas une occasion de provoquer et de défendre notre juste cause.

Il nous reste à vous parler du problème de l'avenir de nos orphelins. A notre dernière Assemblée générale, je vous ai dit et vous m'avez marqué votre accord, tout le poids que j'y attache.

Depuis lors, nous nous sommes mis en contact avec l'O.N.O.V.A. et nous avons reçu de son Directeur général, M. De San, le meilleur accueil et la plus grande compréhensi n. Grâce aux bons offices de cette œuvre, nous sommes déjà en possession d'une importante documentation contenant des renseignements utiles pour nous permettre de désigner, parmi nous orphelins, ceux qui se signalent particulièrement par leurs qualités morales, intellectuelles et professionnelles. Ces renseignements seront complétés par les soins de l'O.N.O.V.A. et de ses assistantes sociales.

Nous alons dès maintenant examiner avec la plus grande attention le données en notre possession afin de déterminer avec certitude ceux de nos orphelins en faveur desquels notre Fraternelle est résolue d'intervenir de manière toute spéciale avec l'accord des familles.

Ceci sans rien négliger des mesures d'ordre général que nous avons déjà prises que nous sommes décidés à prendre encore pour tous les enfants de nos braves, qui ont tout sacrifié dans l'accomplissement de leur héroïque mission.

En agissant de la sorte, nous sommes certains de répondre aux vœux les plus ardents de nos morts en veillant avec sollicitude sur le sort des êtres chers qu'ils ont laissée et dont il nous ont légué la Charge. Pour terminer, qu'il me soit permis de rendre hommage aux membres du C. A. qui m'ont secondé dans ma mission de mener à bien les destinées de votre chère Fraternelle. Tous s'y consacrent avec ardeur et avec foi et nos réunions mensuelles sont suivies avec zèle même par les plus éloignés de notre siège social. Je signale à votre particulière attention notre secrétaire général adjoint qui en est la cheville ouvrière. L'adjudant Baents, par la profonde connaissance de tout ce qui touche aux anciens combattants, nous est d'un précieux concours et jamais on ne fait appel en vain à sa grande compétence et à sa bonne volonté.

Enfin nos remerciements vont aux membres de la section du Brabant, les Bonmariage, George, Bertrand, Closset, Cogneau, etc. pour la pleine réussite de la mise sur pied de cette A. G.



Après ce beau discours qui donne un aperçu de l'activité de la Fraternelle au cours de l'année 1953-54, le trésorier a présenté le bilan annuel.

Des explications détaillées ont été données notamment en ce qui concerne l'inauguration du Monument de Stavelot. En effet, les sommes récoltées directement par M. Rainotte n'apparaissent pas dans le bilan, celles-ci ayant fait l'objet d'un décompte spécial.

Il est a remarquer que M Rainotte a pu réunir en un temps record plus de 200.000 fr. et que par conséquent le monument ne coutera pas plus de 60.000 fr. à la Fraternelle (somme qui avait été prévue).

Les élections ont confirmé les mandats, tous les candidats sortant étant réélus. La cotisation pour 1955 reste fixée à 40 francs.

Cette belle et réconfortante manifestation s'est terminée par le traditionnel banquet démocratique animé par l'excellent Vandeveegate. Les assidus se sont rappelés leurs souvenirs du déminage jusque dans les moindres détails et, faut-il le dire, jusqu'aux petites heures.

L'Assemblée Générale de 1955 aura lieu à Tervuren, où une sous-section du Brabant s'est formée.



# EXAMEN DE CONSCIENCE



Vous, dont l'attention sera peut-être attirée par ce titre, permettez-moi, comme préambule, de vous demander de le lire non pas comme un fait divers que vous aurez tôt fait d'oublier, mais très sérieusement, d'en approfondir le sens et de voir si en tant que démineurs ou ex-démineurs, vous avez fait tout votre devoir! Il ne s'agit pas de ce devoir de soldat au sein des dangers cachés ou non, mais de cet autre devoir, plus difficile certes à remplir, envers votre groupement, votre association, en un mot... votre fraternelle.

Il y a dix ans, trois mille six cent cinquante jours, vous étiez en pleine bataille. L'ennemi sournois, mines, pièges, engins, vous guettait de toutes pars et lorsque, chaque matin vous quittiez les vôtres, vos femmes, vos enfants, vos amis, votre hôme ou la caserne, vous ignoriez si, le soir, vous retrouveriez tous ces biens ou ces êtres chers.

Qui ne se souvient de ceux d'entre vousr restés à jamais étendus dans les sables de nos côtes, dans nos plaines de Hesbaye ou sous la ramure de nos forêts d'Ardenne?

Qui ne se rappelle ceux d'entre vous restés broyés dans leur chair, aveugles, infirmes ou paralysés à tout jamais ?

Atterrés devant de si effroyables malheurs, le cœur serré, les larmes aux yeux, ce ne fut qu'un cri, le même, issu de centaine de poitrines, non pas un cri d'effroi ou de recul devant l'inusité!? du travail qui restait à faire pour libérer définitivement le sol natal, mais un cri de solidarité, un cri d'entraide mutuelle, un cri de fraternité bien comprise.

La fraternelle était née.

C'était non seulement l'époque héroïque mais celle où l'on se jurait soutien éternel, où veuves, orphelins et invalides ne devaient jamais être abandonnés, où, jusqu'au dernier souffle, l'union devait perdurer, rester ce qu'elle était à sa naissance, solide en temps de paix comme elle le fut sous les dangers.

C'était l'élan fraternel bien compris. Du plus grand au plus petit, qu'il soit chef ou simple soldat, le dévouement ornait la boutonnière de tout un chacun et l'on vit la fraternelle, votre fraternelle prendre en peu de temps une extension digne des plus beaux éloges. Rien n'était trop beau ou de trop pour lui permettre de secourir ceux ou celles, épouses, mères, orphelins ou blessés que le sort avait tristement frappés. Rien ne fut négligé, ni revendications, ni

soutien financier ou autre, ni éducation et études des jeunes abandonnés par un père trop courageux.

Ces résultats, c'était à votre union qu'on les devait. Suivant votre volonté première, celle-ci devait vivre et permettre de poursuivre jusqu'au bout les buts qu'elle s'étaient assignés. Hélas, il a fallu déchanter! Dix ans ont passés! Où en est-elle aujourd'hui, cette belle union? Les ailes de l'oubli se déploient de plus en plus, les élans se font rares, vos esprits oublient, vos cœurs s'endurcissent. On ignore volontairement ceux qui ne sont plus, on ne sait plus se gêner, assemblées, réunions deviennent des corvées, cotisation... une charge.

Quelques uns sont restés fidèles sans doute mais combien hélas, ne le sont plus que de loin, voire pas du tout. Reportez-vous dix ans en arrière et répondez intérieurement à cette question : Est-ce cela que vous avez voulu ? Soyez franc, sincère et logique et de ce petit examen de conscience, tirez vos conclusions.

Si vous n'avez rien à vous reprocher, on ne peut que vous adresser des félicitations. S'il en est autrement, hâtez-vous de réparer et comme autrefois, soit dans vos sections, soit à la prochaine assemblée générale, montrez que la solidarité n'est pas un vain mot et que votre cœur sait encore aujourd' hui tressaillir comme jadis, tout comme il le faisait il y a dix ans déjà, sur vos champs de bataille.

Capitaine Commandant TTR VANDERYDT ex-démineur - membre du C.A.

N. B. - Que celui qui est décidé à l'avenir de remplir toutes ses obligations envoi à l'adresse ci-dessous une simple carte de visite, on lui en sera très reconnaissant.

> Cdt J. Vanderydt Quai de la Gaffe, 23, Liège.

#### Première Communion

Nous rappelons que notre Fraternelle verse DEUX mille francs aux orphelins du Déminage au moment de leur première communion,

Les intéressés sont priés de se faire connaître en temps

### Dans les Sections

Le 21 juillet 1954.

Notre dernière assemblée générale avait décidé que, désormais, le 21 juillet de chaque année serait marqué, pour les démineurs, par un pieux pélerinage aux monuments élevés à Stavelot, Grupont, Rendeux, Blankenberghe et La Panne à la mémoire de nos glorieux disparus.

1954 inaugura le cycle de cette manifestation que nous nous promettons d'ériger en tradition.

A Stavelot. Informée de notre intention, l'Administration communale de Stavelot nous invita aimablement à nous joindre au cortège officiel et à assister au Te Deum solennel chanté en l'église abatiale de la Ville à l'occasion de notre fête nationale.

Réunie à 11 heures, notre délégation était composée de notre président national, le général Sevrin, le commandant Vandereyt et le docteur Prignon, membres du C. A., de nombreux membres de la section de Liège avec drapeau. Plusieurs dames avaient bien voulu se joindra à nous.

Nos représentants prirent place dans le cortège conduit par M. Daxhelet, Bourgmsetre de Stavelot, les membres du collège et de l'administration communale, les notabilités Stavelotaines et toutes les sociétés patriotiques de la ville.

Après le Te Deum suivi par une grande partie de la population, le cortège se rendit au monument aux morts de la Ville où notre président déposa une gerbe de fleurs.

Puis, toujours accompagnée du cortège officiel, notre délégation se rendit au pied du monument national aux morts du Déminage où chacun se recueillit après le dépôt de nombreuses gerbes de fleurs.

Et l'on se sépara en se promettant de renouveler cette pieuse manifestation du souvenir.

D'autres délégations conduites respectivement par le major Samyn et le commandant Samyn se sont rendues, l'une à Blankenberghe et à La Panne, l'autre à Westroosebeke.

Des réceptions avaient été organisées par les autorités communales de ces différentes localités, et des fleurs ont été déposées aux monuments aux Démineurs tombés dans les secteurs Côtés et Flandres.

### POUR RAPPEL

Voulant récompenser les membres, qui paieront asstdûment leur cotisation, le C.A. de notre Fraternelle se propose de verser une indemnité en cas de décès à la veuve d'un membre en règle de cotisation au 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours.

Cette indemnité d'un montant fort intéressant serait octroyée sans augmentation de la cotisation.

Vu l'intérêt que la chose présente il est recommandé aux membres de payer sans retard leur cotisation 1955.

Qu'on se le dise.

Pour rappel, ci-dessous les adresses et numéros de C.C.P. des Comités Provinciaux de la Fraternelle.

#### Pour nos Enfants

L'O.N.A.C. organise périodiquement de convois d'enfants vers la Suisse. Durée du séjour : trois mois.

Les démineurs anciens combattants 40-45 ou volontaires de guerre engagés avant le 8 mai 1945 peuvent inscrire leurs enfants agés de :

a) 3 à 14 ans, filles,

b) 3 à 11 ans garçons.

Les demandes doivent être adressées aux secrétaires provinciaux de l'O.N.A.C. dont voici les adresses : Brabant : 21, rue Jacques de Lalaing, Bruxelles; Hainaut . 24, rue Ferrer, Mons; Liège : 76, rue Féronstrée, Liège; Luxembourg : 54, rue des Martyrs, Arlon; Namur : 12, rue Delvaux, Namur; Anvers : 12, Beggadestraat, Antwerpen; Limburg : 49, Guffenslaan, Hasselt; Flandre Orientale : 6, Recollettenlei, Gent; Flandre Occidentale : 25, Zilverstraat, Bruggel.

Les invalides et les veuves et orphelins doivent s'adresser respectivement à :

L'O.N.I.G., Place Flagey, Bruxelles.

L'O.N.O.V.A., Rue Montoyer, Bruxelles:

### COTISATION 1955

Voici les adresses des sections et leur numéro de C.C.P. où nos membres peuvent verser leur cotisation pour 1955, fixée à 40 francs.

ANVERS. — Aumônier Deckers, Troupes des chemins de fer, Hoogboom. C.C.P. 1081 47.

BRABANT. — Fraternelle des Démineurs Brabant, Bruxelles. C.C.P. 8173 53.

HAINAUT. — M. Hulshaegen, 151, rue Bellière, Marcinelle. C.C.P. 2137 50.

FLANDRE ORIENTALE. — M. Van Cleven, 1, Champs Elysées, Gand. C.C.P. 4511 80.

FLANDRE OCCIDENTALE. — M. Samijn, Em., 1, Drève St-Anne, St-André-Bruges. C.C.P. 3450 69.

LIEGE. — Fraternelle des Démineurs, Liège. C.C.P. 7902 11.

NAMUR. — Fraternelle des Démineurs, Namur-Luxembourg. C.C.P. 8005 05.

Les versements peuvent également être faits au C.C.P. de la Caisse Centrale de la Fraternelle, rue Saint-Jean, 30, Tervueren. C.C.P. 7537 94.

